



Assistants des bibliothèques

**LE 25 MARS 2008,
FAISONS LE CHOIX DE LA CFDT**

UNE CAP POUR VOTRE CARRIÈRE...

- La commission administrative paritaire (CAP) examine les titularisations, les demandes de mutation ou détachement, les changements de corps (liste d'aptitude) ou de grade (tableau d'avancement), les bonifications d'échelon, mais aussi les problèmes disciplinaires et recours sur la notation, les demandes de temps partiel...
- Pour les personnels en poste dans les établissements d'enseignement supérieur, toutes ces opérations sont d'abord examinées par les commissions paritaires d'établissement (CPE).

POUR LE RESPECT DES PERSONNELS...

Grâce à la collaboration entre les élu-e-s CFDT, les pratiques abusives ou discriminatoires sont régulièrement dénoncées en CAP : manque de transparence, absence de critères, ou critères à géométrie variable...

Les élu-e-s CFDT veillent au respect des personnels par les représentants de l'administration locale ou centrale.

**VOTONS,
FAISONS VOTER CFDT**

Fédération des Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS cedex 19
Mél : bib@sgen.cfdt.fr
<http://www.sgen-cfdt.org/actu/rubrique37.html>

Ceci n'est pas un bulletin de vote... Ceci n'est pas un bulletin de vote...

UN EXEMPLE DES CHOIX ET DES ACTES DE LA CFDT la signature des accords Jacob de 2006 :

- **dans le volet statutaire** : amélioration indiciaire du premier grade d'assistant, davantage de promotion interne vers la catégorie A, reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, mise en place d'un droit individuel à la formation...
- **dans le volet social** : participation de l'État aux frais de garde d'enfant avec le chèque emploi service universel, majoration de l'indemnité de frais de changement de résidence consécutif à une promotion...

**En 2007, les taux de promotion n'ont pas été augmentés !
Les élu-e-s CFDT ont dénoncé le désengagement
du ministère, au cours des CAP !**

VOTER CFDT, c'est voter pour un syndicat qui revendique :

- un seul corps en catégorie B, dont l'indice brut terminal serait au moins équivalent à 638, comme pour le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés ;
- l'alignement des régimes indemnitaires sur le taux interministériel moyen, la définition de règles d'attribution dans la transparence au sein des instances paritaires (CTP, CPE) et dans le respect de la réglementation, leur intégration au traitement de base ;
- la mise en place d'un entretien professionnel incluant la mise en perspective de la carrière des agents et la suppression de la notation ;
- le respect du droit à la mobilité ;
- plus de transparence sur les opérations de gestion : critères objectifs et définis pour les mutations et promotions.

**Choisissez des représentants attachés à la défense
des droits des personnels et à un service public de qualité**

**LE 25 MARS 2008,
VOTONS ET FAISONS VOTER CFDT**

Ceci n'est pas un bulletin de vote... Ceci n'est pas un bulletin de vote...